



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 88918

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur le programme « Envie d'agir ». Une récente circulaire ministérielle annonce la suspension du programme national « Envie d'agir » à compter de janvier 2011. Créé il y a vingt-cinq ans, ce dispositif s'adresse aux jeunes de 11 à 30 ans porteurs d'un projet culturel, humanitaire ou social. En 2009, près de 2 000 projets ont ainsi été soutenus financièrement par l'État, à hauteur de 3,6 millions d'euros auxquels se sont ajoutés 4,16 millions d'euros apportés par les collectivités et les mécènes locaux. En Lorraine, les lauréats de « Envie d'agir » sont soutenus depuis plusieurs années par un « club des partenaires » réunissant une douzaine d'organismes dont les services de l'État, les villes de Metz et Nancy et les caisses d'allocations familiales. Il lui demande de revenir sur ses intentions ou de proposer des solutions alternatives.

Texte de la réponse

Par circulaire du 12 août 2010, le programme Envie d'agir a été suspendu afin de procéder à son évaluation. À l'issue de cette période de réflexion, la décision a été prise de le reconduire. Après redéploiement des crédits du programme Jeunesse-Vie associative, une enveloppe de 3,2 Meuros a été constituée pour l'année 2011 dans cette perspective. À l'occasion de l'évaluation du programme, il est toutefois apparu que son cadre d'application devait être adapté aux capacités d'intervention des services déconcentrés, un dispositif national normé et mis en oeuvre uniformément sur l'ensemble du territoire ne pouvant plus être maintenu en l'état. En 2011, le cadre de mise en oeuvre de ce soutien restera fondé, d'une part, sur l'expertise des personnels des services de l'État chargés de la jeunesse en matière d'ingénierie éducative, de qualification des acteurs locaux et d'accompagnement des dynamiques partenariales, d'autre part sur la capitalisation des méthodes et outils développés par le programme Envie d'agir. En matière de soutien aux projets de jeunes et plus largement de développement de la culture de l'initiative, les services du ministère disposeront dorénavant de toute la latitude nécessaire pour impulser et définir les axes et périmètres d'intervention les plus appropriés, en fonction du contexte et des dynamiques locales, soit dans le cadre du programme Envie d'agir, soit dans le cadre d'autres dispositifs partenariaux ou d'initiatives qui respectent les principes généraux et les exigences de qualité du programme Envie d'agir.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88918

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10181

Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11087